



PROCES VERBAL DE LA REUNION D'AUTO-EVALUATION DU CCM

Libreville, le Mercredi 21 Décembre 2016

Dans le cadre de l'autoévaluation de l'éligibilité du CCM, le Comité de Suivi stratégique (CSS) s'est réuni le Mercredi 21 Décembre 2016 dans les locaux du Secrétariat Permanent afin de passer en revue les critères d'admissibilités retenu par le Fonds Mondial dans son formulaire d'évaluation allégée. Au cours de cette séance de travail, les membres du CSS ont été emmené à apprécier la qualité des informations à transmettre au Fonds Mondial pour un examen de la performance de l'Instance de Coordination National. Ils ont également pu statuer sur l'adoption des activités figurant au plan d'amélioration proposées pour garantir ladite performance.

Afin de fixer toutes les parties prenantes dans le contexte de cette autoévaluation, le Secrétaire Permanent du CCM qui eut à charge de présider cette séance de travail a expliqué que cet exercice était une prérogative pour accéder au prochain financement du Fonds Mondial. Après avoir défini en quoi consiste l'autoévaluation attendue des instances de coordination, il a tenu à mentionner que la participation des non membres du CCM est admise à cette activité relève par principe de la coordination du Comité de Suivi Stratégique.

Conformément à la procédure décrite par le plan de suivi stratégique du CCM, cette autoévaluation s'est faite selon les 2 étapes suivantes :

- 1- La revue des critères d'éligibilité du CCM à partir du formulaire d'évaluation allégée soumis par le Fonds Mondial.
- 2- L'examen des organes de fonctionnement du CCM.

1- La revue des critères d'éligibilité du CCM à partir du formulaire d'évaluation allégée soumis par le Fonds Mondial

L'analyse des critères d'éligibilité du CCM s'est faite sur la base du Formulaire d'évaluation que le Secrétaire Permanent s'est attelé à présenter en décrivant les items observables sur cet outil ainsi que la procédure de son remplissage. L'objectif étant d'apprécier les notations faites par le Secrétariat afin de déterminer si celles-ci sont conformes ou non à la réalité.

Cette évaluation jugée allégée car n'ayant porté que sur 4 des 6 critères d'éligibilités y compris les critères minimaux admis par le Fonds Mondial, a conduit les membres du comité à passer en revue les conditions de respect de chacun des critères afin de dire si ces dernières sont totalement conforme, partiel ou non accomplis.

Revue du Critère 3 : Reconnaissance de l'importance du Suivi Stratégique.

La notation des différents points relevant de ce critère a été jugée satisfaisante dans son ensemble car le procès verbal de constitution du CSS est en mesure de prouver que celui-ci intègre la Société Civile. Cependant le Secrétaire Permanent a réitéré l'importance pour les membres dudit comité de transmettre au Secrétariat du CCM leur Curriculum Vitae, qui sont des documents exigés par le Fonds Mondial dans le cadre de son évaluation en guise de preuves attestant que le comité a été constitué suivant les profils recommandés et critères de compétence.

D'autre part, il a remercié le Directeur Général de la Santé d'avoir suggéré d'intégrer la Primature au sein du comité de Suivi Stratégique, car sa présence de même que celle de la Direction Générale de la Prévention du Sida (DGPS) atteste de la présence des institutions et organisation non membres du CCM tels que exigées par le Fonds Mondial.

Par ailleurs, la Directrice de l'ONUSIDA, Madame Inge TACK a déploré le manque d'informations auquel fait face l'Assemblée Générale du CCM depuis quasiment 1 an. Elle a affirmé que le Secrétariat a obligation de rendre compte à l'Assemblée Générale de toutes informations susceptibles de renseigner sur la mise en œuvre du projet en cours en dépit du retard lié au démarrage du projet tuberculose.

Le Secrétaire Permanent qu'en a lui, a fait observé que cette absence d'AG est une première dans l'histoire de la gestion des subventions du Fonds Mondial au Gabon. Ceci résulte d'une part, de la non mise en œuvre des activités du projet. Et d'autre part, l'absence d'information attendue des acteurs de mise en œuvre. Le Comité de suivi stratégique est toujours en attente du tableau de suivi de la subvention tuberculose dûment rempli par le PNLT et l'UCP en vue de l'examen complet de la subvention sur les deux semestres de l'année 2016. Cette situation ne nous a pas permis de disposer de suffisamment matière qui puisse faire l'objet d'examen en assemblée générale dans la mesure où les problèmes rencontrés par le BP et ses SB ont été déjà tous identifiés et traités avec le concours du comité de suivi stratégique dont les recommandations et conclusions ont été portées à la connaissance des plus hautes autorités du Ministère de la Santé par le Bureau du CCM.

Revenant sur les directives des CCM, la Directrice de l'ONUSIDA, a affirmé qu'il ne faudrait pas perdre de vue que le CCM a été mis en place pour assurer une gouvernance participative et transparente et qu'à ce titre le Secrétariat devrait dans les délais convoquer une Assemblée Générale pour informer tous les membres du CCM de la situation de la mise en œuvre du Projet TB

Le Directeur Général de la Santé en revanche s'est appesanti sur la nécessité de formaliser les rencontres entre le CCM et le Bénéficiaires Principal, en ayant un calendrier officiel et des TDR connus de tous afin de pouvoir rendre compte périodiquement au niveau stratégique.

Le Secrétaire Permanent a affirmé que les réunions du Comité Stratégique sont statutaires et fixées trimestriellement sur la base des rapports produits par le Bénéficiaire Principal et ses SB.

Il a également indiqué qu'un remplissage satisfaisant du Dashboard aurait en principe abouti à une rencontre de suivi chez le Bénéficiaire Principal, avec des termes de référence précis.

Revue du critère 4 : implication des populations infectés et affectés au sein du CCM

Tout comme pour le critère précédemment examiné, le respect du critère 4 a été jugé satisfaisant. Conformément aux recommandations du Fonds Mondial, on dénombre au sein de notre Instance de Coordination National, un représentant des PVVIH, un représentant du collectif des anciens malades de Tuberculose, un représentant des personnes affectées par le Paludisme et même la Directrice de l'ONG Agir pour le Genre dont la vocation est d'œuvrer à la promotion de la santé auprès de HSH.

Toutefois, la Directrice de l'ONUSIDA a tenue à faire remarquer qu'en dépit des documents attestant de l'implication des populations vulnérables au CCM, il paraît pertinent de relever que leur participation aux rencontres se fait de plus en plus rare. Ceci pouvant se justifier par une probable faiblesse de compréhension des processus.

Compte tenu de l'intérêt suscité par cette problématique chez l'ensemble des membres du comité de suivi stratégique qui ont largement partagé l'avis de Madame TACK, le Secrétaire Permanent a informé l'assistance de l'organisation de sessions d'orientation au profil des membres du CCM y compris de la Société Civile dans le cadre du Plan d'amélioration 2017 du CCM.

Par ailleurs, il a été observé que sur les 31 membres que comptent le CCM Gabon le pourcentage de femmes est de l'ordre des 40% contre 50% préconisé par le Fonds Mondial. Le Secrétaire Permanent a tout de même fait remarqué qu'il est difficile pour le CCM d'avoir une emprise sur les institutions qui la compose et qu'en dépit de cela, ce taux est très appréciable.

Afin d'améliorer la participation féminine au sein du comité, le Directeur Général de la Santé a suggéré de prendre attache avec des associations féminines qui oeuvrent dans le domaine sociale et qui pourront intégrer le secteur de la Société Civile et garantir une représentation paritaire entre hommes et femmes au sein du CCM.

Revue du Critère 5: Sélection transparente et documentée des organisations de la Société Civile membre du CCM.

La revue du critère 5 a abouti à un résultat peu satisfaisant par le faite que 4 des 5 groupements de la Société Civile pris en compte pour jugé du respect de ce critère d'éligibilité ont déjà procédé au renouvellement de leur membre suivant une procédure transparente et documentée. Seul le réseau des personnes affectées par le VIH, bien que disposant de toute la documentation décrivant cette procédure n'a pas encore effectué un renouvellement de ses membres par égard aux recommandations de l'Assemblée Général du CCM datée du 15 Octobre 2015 et en respect des directives fixées par le FM et repris dans la fiche

d'orientation pour l'organisation des élections au sein des ONG mis à sa disposition par le Secrétariat du CCM.

En dépit de la mauvaise appréciation retenue en termes de respect de ce critère d'admissibilité l'examen des critères minimaux atteste des efforts consentis pour s'assurer que les membres du bureau du CCM appartiennent à des secteurs distinctifs. Cette disposition factuelle est également documentée par le Règlement Intérieur du CCM. Par ailleurs, l'assistance s'est réjouie du fait que plus de 45% des membres du comité soit issus de la société civile.

Revue du Critère 6: Mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le respect du critère 6 a été jugée insuffisant compte tenu de la non application de la politique de gestion des conflits d'intérêts au cours des Assemblée Générale du CCM. Bien que le CCM dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, de formulaires d'acceptation de ladite politique et de déclaration des conflits d'intérêts potentiel, l'absence d'un comité ou de personnes spécifiquement chargées de veiller au respect des procédures en matière de conflits d'intérêts ont conduit à un résultat mitigé.

Toutefois, du point de vue de la composition du Bureau du CCM, il a été reconnu que les membres élus appartiennent à des groupes constitutifs différents et respectent le principe de bonne gouvernance qui prévoit le renouvellement périodique conformément aux statuts et Règlement Intérieur de l'Instance de Coordination.

En outre, les membres du Comité de Suivi Stratégique se sont réjouis de ce que les membres du CCM en situation de conflits d'intérêts ne dépassent pas un (01) par groupement constitutif. Ainsi, dans le cadre du projet Tuberculose seul le Ministère de la Santé et de la Population (Bénéficiaire Principal) et le RENAPS/AJ (Sous Bénéficiaire) sont en situation de conflits d'intérêts, ces derniers étant issus de secteurs différents.

2- L'examen des organes de fonctionnement du CCM.

Au terme de la 1^{ère} phase de l'autoévaluation, le comité a procédé à l'examen et l'analyse de organes de fonctionnement du CCM en l'occurrence : l'Assemblée Générale, le Bureau, le Comité de Suivi Stratégique, le Comité d'élaboration de la Note Conceptuelle, le Comité de Communication et le Secrétariat Permanent

L'outil SWAT (forces, faiblesses, opportunités et contraintes) a servi de base à la revue et a l'analyse du fonctionnement du CCM. Après la présentation de la matrice le Secrétaire Permanent a invité les membres du comité à faire des observations et contribuer aux analyses formulées.

Les résultats de cette revue figurent dans le tableau ci-après.

Organes de fonctionnement	Forces	Faiblesses	Opportunités	Contraintes - Obstacles
Assemblée Générale	<p>composition multisectoriel et prise en compte des trois maladies.</p> <p>Implication des Partenaires multi et Bilatéraux</p> <p>Forte représentation de la Société Civile</p>	<p>Faible expertise des membres</p> <p>absentéisme</p> <p>manque de motivation</p>	<p>Organisation annuelle d'un atelier de renforcement de capacités des membres</p>	<p>Faible disponibilité des membres</p>
Bureau du CCM	<p>Respect du principe de représentation selon les directives du Fonds Mondial</p> <p>Engagement et disponibilité du Président et du Vice président</p>	<p>Faible fréquence des rencontres des membres</p>	<p>Personnalités de notoriété publique</p>	
Comité de Suivi Stratégique	<p>Existence d'un comité de Suivi Stratégique fonctionnel</p> <p>Disponibilité d'un plan budgétisé et des outils de suivi stratégique</p> <p>sélection des membres sur la base des compétences techniques</p> <p>Existence d'un outil de Suivi Stratégique auquel les membres ont été formés (Dashboard)</p> <p>Assistance Technique au PR et aux SB</p>	<p>Absence de visites régulières de terrain consécutive au retard du démarrage du Projet Tuberculose</p> <p>Manque d'informations programmatiques fiables et complètes en temps utile pour se prononcer sur la stratégie à adopter</p> <p>Absence de certains représentants de la Société Civile</p>	<p>Disponibilité des PTF à appuyer le comité</p>	<p>Faible réactivité du PR et du SB PNLT pour la transmission des informations</p> <p>Charge de travail importante pour le Comité de Suivi Stratégique</p>

<p>Comité de gestion de conflits d'intérêts</p>	<p>Existence d'une politique de gestion de conflits d'intérêts</p> <p>Existence d'un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts</p> <p>Existence d'un formulaire d'acceptation de la politique de gestion de conflits d'intérêts</p>	<p>Absence d'un comité de gestion de conflit d'intérêts</p> <p>Absence de formation et d'appropriation de la politique de gestion des conflits d'intérêts</p>	<p>Mise en œuvre de la politique de la politique de gestion des conflits d'intérêts par le démarrage du Projet TB</p> <p>Application de la politique de gestion des conflits d'intérêts aux cours des prochaines AG du CCM</p>	
<p>Comité d'élaboration des propositions ou NC</p>	<p>Existence d'un comité multisectoriel pour la rédaction des soumissions</p> <p>Engagement actif des PTF</p>	<p>Faible expertise des membres du CCM à la pathologie Tuberculose</p> <p>Faible implication des institutions et autres organisation communautaire dans la lutte contre la Tuberculose</p>	<p>Eligibilité du Gabon au financement Tuberculose du Fonds Mondial pour la période 2019-2021</p> <p>Implication des Partenaires au sein du CCM</p> <p>Existence d'une politique et d'une stratégie nationale actualisée (PNDS, PSN TB)</p>	<p>Manque d'informations financières et programmatiques pour bien évaluer les GAP</p> <p>Le timing des soumissions correspond souvent à des périodes d'activités intenses</p>
<p>Comité de communication</p>	<p>Existence des nouvelles technologies de communication (adressage des emails, téléphone etc.)</p> <p>Fréquente réunions du CCM et de son Comité de Suivi Stratégique</p>	<p>Absence de site Web pour une diffusion permanente des informations et faciliter la retro information au sein des différentes groupements constitutifs</p> <p>Absence d'un plan de communication</p> <p>Absence d'un comité de communication</p> <p>Absence de moyens roulants pour le partage physique des documents</p>	<p>Présence du personnel du ministère de la communication au CCM</p>	<p>De nombreux membres ne disposent pas de connexion internet</p> <p>Coût élevé de la communication institutionnel dans les médias</p>

Secrétariat Permanent	Existence d'un Secrétariat Permanent fonctionnel à la disposition du PR et des SB	Faible communication avec les différents secteurs de représentativité du CCM	La volonté du Fonds Mondial d'appuyer les CCM dans la création des sites Web	L'irrégularité du paiement du loyer du secrétariat fragilise son fonctionnement (menaces d'expulsion fréquentes)
		Absence de session d'orientation auprès des nouveaux membres sur leurs rôles et responsabilité ainsi que sur le fonctionnement des organes du CCM	La volonté des partenaires d'appuyer un plan de communication pour faciliter la circulation des informations au sein et à l'extérieur du CCM	
		Le non versement de la contrepartie financière nationale pour appuyer le fonctionnement du CCM et son secrétariat		
		Absence de moyens roulants pour la distribution des documents de travail		

Réalisé de manière participative, cet exercice a abouti à la formulation des observations ci-après afin de suggérer des actions qui participeront au renforcement des capacités des organes de fonctionnement du CCM.

Pour l'Assemblée Générale

Le Dr Benjamin OLLOMO, membre du CSS représentant le CIRMF a proposé de procéder à une valorisation des AG par des communiqués officiels dans des médias publics.

Mr Noel MIKENDA membre du CSS représentant le Ministère du Budget et des Finances a pour sa part estimé que la faible expertise des membres issus du secteur gouvernemental désigné pour intégrer le CCM résulte de la méconnaissance du Fonds Mondial et des missions du CCM. Il a par ailleurs proposé de prévoir un budget de communication intégrant la diffusion d'émissions télévisées pour une information de masse sur les projets du Fonds Mondial de lutte contre le Sida la Tuberculose et le Paludisme mis en œuvre au Gabon.

Pour le Comité de gestion des conflits d'intérêts.

Afin de pallier au manque de formation et d'appropriation de la politique de gestion des conflits d'intérêts, il a été proposé que l'un des consultants mis à disposition par Expertise France dans le cadre de la mission d'élaboration du document décrivant ladite politique puisse intervenir lors de la prochaine AG du CCM pour présenter la politique de gestion de conflit d'intérêt et son mécanisme de mise en œuvre.

Pour le Comité de communication

Les membres du comité de Suivi stratégique ont déploré d'importantes défaillances sur le plan de communication au CCM et ont exprimé le besoin de disposer le plus souvent possible de documents physique en vue de leur permettre une meilleure préparation des assemblées générales. De plus, la non disponibilité de véhicule pour la distribution des documents de travail qui reste une préoccupation permanente a été largement décriée.

Conscient de l'ampleur des faiblesses en matière de communication pour la retro-information propre à chaque circonscription ainsi qu'au niveau du Secrétariat Permanent, il a été proposé que soit élaboré un plan de communication du CCM avec l'appui de ses Partenaires techniques et Financiers. Le Secrétaire Permanent a par ailleurs estimé encourageant le fait que le Fonds Mondial incite et appui financièrement la création de site web pour faciliter la communication interne et externe au CCM.

Pour le Secrétariat Permanent

En guise de proposition pour résoudre la difficulté liée à l'irrégularité du paiement du loyer du siège du CCM, le Dr NKONE ASSEKO Ghislaine a conseillé de se rapprocher des référant du système des Nations afin de savoir qu'elle est le mode d'accès à l'immeuble abritant actuellement l'ensemble des organisations du système des nations Unies au Gabon.

Par ailleurs, le Comité est revenu sur la nécessité de doter le Secrétariat Permanent d'un véhicule de liaison pour faciliter la distribution de document de travail.

La rencontre ayant débuté à 9h40, la séance a été levée à 12 h50 par le Secrétaire Permanent du CCM.

Fait à Libreville le **29 DEC. 2016**

Le Secrétaire Permanent



Louis Simplicie NGOMA

Le Secrétaire de Séance

Marie-Paule NZE